



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Huitième session**

Genève, 5 et 6 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session**Qui s'ouvrira à Genève le mardi 5 octobre 2021, à 10 heures¹**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Suivi des progrès accomplis et échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.
5. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques.
6. Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023.
7. Table ronde sur le financement de la décarbonisation des systèmes de production d'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
8. Table ronde sur l'association de technologies et l'innovation technique : avenir de l'hydrogène dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
9. Dates de la prochaine session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

¹ Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://forms.office.com/r/VsWsNN6FVU>), si possible deux semaines au moins avant le début de la session. Ils sont priés de se présenter au moins quarante-cinq minutes avant le début de la session au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment de la Croix-Rouge – voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2021/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Observations liminaires

Les participants entendront des observations liminaires du Président, notamment sur la situation inhabituelle et difficile qui résulte de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur les activités du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (ci-après dénommé « Groupe d'experts » ou GERE). Cette session du Groupe d'experts sera organisée conjointement avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité (GECES) et coprésidée par le (la) Président(e) de ce groupe. Cette session commune s'inscrira dans le cadre du onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

3. Élection du Bureau

À sa septième session, en 2020, le Groupe d'experts a élu pour deux ans à sa présidence le représentant de l'Ukraine et à sa vice-présidence les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan et de la Serbie. Il a également invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à participer au Bureau pendant deux ans.

Pour faire suite à l'appel à candidatures supplémentaires reçu avant la huitième session, le Groupe d'experts élira de nouveaux membres dont le mandat s'achèvera à la fin de 2023.

4. Suivi des progrès accomplis et échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2018/3 – Perspectives pour l'énergie renouvelable dans la région de la CEE ;
ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : rapport de situation.

Fournir une énergie abordable, fiable, durable et propre reste un défi majeur partout dans le monde et, à cet égard, la région de la CEE ne fait pas exception. Les pays du Caucase, d'Asie centrale, d'Europe et d'Amérique du Nord sont certes unis dans leur objectif consistant à accélérer l'élaboration et l'exécution de projets de production d'énergies renouvelables dans la région, mais l'état de développement des marchés et les progrès dans ce domaine ne sont pas homogènes.

Bien que plusieurs programmes de promotion aient déjà été mis en place, l'adoption des énergies renouvelables dépend en fin de compte de l'accès aux marchés et de la mise en œuvre effective des programmes en question.

Dans ce contexte, les représentants seront invités à échanger leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques et à examiner les principales conclusions et leurs incidences pour le Groupe d'experts et pour la région de la CEE.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), l'Agence allemande de l'énergie (Deutsche Energie-Agentur, DENA) et d'autres organisations compétentes sont invités à enrichir, directement ou indirectement, en faisant part de leurs travaux, les débats consacrés aux progrès des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

Compte tenu des premières conclusions énoncées dans la nouvelle édition du rapport de situation sur les énergies renouvelables, que le Réseau REN21 et la CEE sont en train d'établir, les représentants examineront les progrès réalisés en matière d'adoption des énergies renouvelables et réfléchiront aux choix politiques qui doivent découler de cet état des lieux.

En outre, les données d'expérience sur ce qui doit être fait pour surmonter les obstacles mis au jour lors des récents débats de fond sur les énergies renouvelables et ainsi tenir un dialogue ouvert entre les parties prenantes, notamment grâce à la coordination intersectorielle et à la coopération avec les organisations compétentes, seront présentées et examinées par les participants. À cet égard, les représentants seront aussi invités à échanger des informations sur les moyens mis en œuvre avec succès pour élaborer et appliquer des mesures visant à surmonter les obstacles politiques, juridiques, réglementaires et techniques et à tirer parti du potentiel inexploité des énergies renouvelables. Ils pourront également déclarer leur intérêt de principe pour l'organisation de débats de fond dans leur pays.

5. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2021/4 – Vue d'ensemble des avantages et des difficultés que les gouvernements ont à appliquer la CCNU à des projets et des ressources d'énergie renouvelable.

L'objectif consistant à augmenter la part des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques des pays de la CEE exige l'adoption d'une approche intégrée et un dialogue multipartite. Il s'agit notamment d'avoir une meilleure connaissance des caractéristiques et de la disponibilité des sources d'énergie renouvelables, et de renforcer les cadres politiques, institutionnels, normatifs et réglementaires.

L'étude intitulée *Vue d'ensemble des avantages et des difficultés que les gouvernements ont à appliquer la CCNU à des projets et des ressources d'énergie renouvelable*, réalisée conjointement par le Groupe de travail de l'énergie renouvelable du Groupe d'experts de la gestion des ressources et les membres du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sera présentée et commentée.

Les énergies renouvelables sont importantes pour améliorer la gestion des ressources en tenant compte des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes. Feront l'objet d'une attention particulière la contribution des énergies renouvelables à la promotion d'une approche fondée sur ces interactions, ainsi que les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les implications pour l'atténuation des effets des changements climatiques.

Les représentants seront priés de présenter leur expérience et leurs vues sur la manière de mieux intégrer les énergies renouvelables aux systèmes énergétiques, en s'intéressant en particulier aux liens d'interdépendance et aux synergies entre les énergies renouvelables, le gaz naturel et la production moins polluante d'électricité.

Ils seront invités à réfléchir à d'éventuelles activités de suivi de l'application de la CCNU aux projets et ressources en matière d'énergie renouvelable.

Ils seront également invités à réfléchir à une approche intégrée et globale du déploiement des énergies renouvelables et à débattre de la mise en œuvre d'éventuelles activités intersectorielles conjointes, notamment sous l'angle des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, et en tenant compte du rôle des énergies renouvelables dans un système énergétique décarboné.

Pour donner suite à la recommandation du Comité de l'énergie durable sur l'examen stratégique du sous-programme « Énergie durable » et le projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable », les représentants réfléchiront à la manière de collaborer avec d'autres organes subsidiaires, dans les limites des compétences du Groupe d'experts, aux travaux conjoints sur la transition du secteur de l'énergie d'une manière qui soit compatible avec les accords internationaux et appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023.

Depuis la fin de 2014, le Groupe d'experts mène des activités concrètes visant à accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région.

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts se concentre sur les activités liées : a) au dialogue sur la réglementation et les politiques ; b) à la diffusion des bonnes pratiques sur les différentes sources d'énergie renouvelables en vue d'accroître la part de ces énergies dans le bouquet énergétique mondial.

Le Groupe d'experts se penchera sur les activités menées pendant la période 2020-2021 et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8).

Le Président présentera le plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12) approuvé selon une procédure et soumis au Comité de l'énergie durable pour examen à sa trentième session (Genève, 22-24 septembre 2021). Le Groupe d'experts sera invité à discuter de son plan de travail pour 2022-2023 et à définir des mesures concrètes pour sa mise en œuvre.

7. Table ronde sur le financement de la décarbonisation des systèmes de production d'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2021/3 – Financement et investissement dans les énergies renouvelables dans certains États membres de la Commission économique pour l'Europe.

Cette table ronde sera organisée conjointement par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Le Groupe d'experts de la gestion des ressources y apportera également son concours. La transition énergétique dans les pays de la région de la CEE nécessitera un financement aussi bien privé que public des technologies à émissions de carbone nulles ou faibles. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale pour faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, l'énergie nucléaire et les technologies de pointe liées aux combustibles fossiles, et pour encourager l'investissement dans la modernisation des infrastructures énergétiques et dans les technologies énergétiques non polluantes. Les recommandations formulées à l'issue de cette séance prépareront le terrain pour la poursuite du dialogue multipartite sur le financement de la décarbonisation des systèmes de production d'énergie dans la région de la CEE.

Les États membres de la CEE ont défini des objectifs quantitatifs pour atteindre l'ODD 7 et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, de nombreux pays sont à la traîne pour ce qui est d'atteindre certaines cibles dans les délais convenus, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables. Ainsi, bien qu'il existe des programmes et des mesures d'appui destinées à promouvoir les énergies renouvelables ainsi que les technologies à faibles émissions de carbone, bon nombre de pays de la région ont le plus grand mal à attirer les investisseurs.

Le Groupe d'experts a examiné les problèmes de fond et donné la priorité aux débats sur les moyens à mettre en place pour surmonter les obstacles à l'adoption des énergies renouvelables dans la région et pour stimuler les investissements dans ce secteur. Par ces « débats de fond », il entend donc faciliter un échange multipartite ouvert entre les décideurs, les responsables gouvernementaux, les concepteurs de projets, les investisseurs et les fournisseurs de technologies, afin d'encourager le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et de trouver des solutions pour améliorer le climat de l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables et multiplier les possibilités de coopération.

Entre 2016 et 2019, une série de débats de fond sur les énergies renouvelables a eu lieu en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Serbie et en Ukraine ; il est prévu d'en organiser d'autres dans d'autres pays en 2021, notamment en Albanie, en Serbie, en Géorgie et au Kazakhstan.

En outre, une étude sur le financement et l'investissement dans les énergies renouvelables dans certains États membres de la CEE, qui a servi de point de départ pour les débats de fond menés dernièrement, sera présentée aux participants. Il s'agit d'un aperçu complet et actualisé des mécanismes de financement et des activités d'investissement dans quatre États membres de la CEE, à savoir l'Albanie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Serbie.

Les représentants seront invités à analyser la corrélation entre l'action des pouvoirs publics et la situation du marché dans le cadre des initiatives prises pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables, à faire part des bons résultats consécutifs aux récents débats de fond de la CEE (voir <https://www.unece.org/energy/welcome/areas-of-work/renewable-energy/unece-ren21-hard-talks.html>) et à examiner les principales conclusions de l'étude.

8. Table ronde sur l'association de technologies et l'innovation technique : avenir de l'hydrogène dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Cette table ronde sera organisée conjointement par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Le Groupe d'experts du gaz y apportera également son concours. Les trois groupes d'experts ont mené ensemble des activités autour de l'hydrogène dans la région de la CEE. Cette table ronde sera l'occasion de réfléchir aux moyens de mettre en place les énergies propres et de passer rapidement à une économie de l'hydrogène qui reposera sur la production d'hydrogène par électrolyse à partir d'énergie renouvelable et d'énergie nucléaire, ainsi qu'à partir de combustibles fossiles avec captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CUSC). Les recommandations formulées à l'issue de cette séance permettront de mieux définir les activités liées à l'hydrogène au sein de la CEE.

Les représentants seront invités à discuter des moyens possibles de promouvoir la production d'hydrogène et, en particulier, à se pencher sur le rôle que peuvent jouer les énergies renouvelables et de la manière dont l'hydrogène peut accroître la part des énergies renouvelables.

9. Dates de la prochaine session

La septième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 6 et 7 octobre 2022, sauf décision contraire du Groupe d'experts.

10. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport, qui sera établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion. Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

III. Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
5 octobre 2021	
10 heures	Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
10 h 5	Point 2 : Observations liminaires
10 h 15	Point 3 : Élection du Bureau
10 h 30	Point 4 : Suivi des progrès accomplis et échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables
13 heures	<i>Pause</i>
15 heures	Point 5 : Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques
16 h 30	Point 6 : Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023
17 heures	<i>Fin de la première journée</i>
6 octobre 2021	
10 heures	Observations liminaires (GERE-CES)
10 h 30	Point 7 : Table ronde sur le financement de la décarbonisation des systèmes de production d'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe
13 heures	<i>Pause</i>
15 heures	Point 8 : Table ronde sur l'association de technologies et l'innovation technique : avenir de l'hydrogène dans la région de la Commission économique pour l'Europe
16 heures	Point 9 : Dates de la prochaine session
16 h 15	Point 10 : Questions diverses
16 h 30	Point 11 : Adoption du rapport et clôture de la session
17 heures	<i>Fin de la session</i>